

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

N° D/2000 /047/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU
DIRECTEUR DU PROTOCOLE D'ETAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance N°030/PRG/SGG/88 du 15 Juin 1988, portant principes fondamentaux de
Création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier
Ministre ;

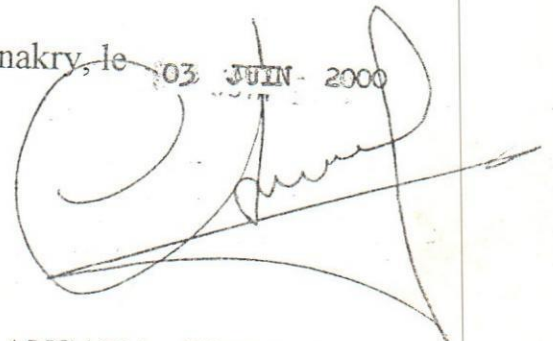
VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par le Décret
N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000 nommant les Membres du
Gouvernement ;

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Monsieur N°FALY CISSOKO, Administrateur Civil, en service au
Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères, est nommé Ambassadeur
Directeur du Protocole d'Etat à la Présidence en remplacement de Monsieur
MALICK SANKHON muté.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 JUIN 2000



GENERAL LANSANA CONTE